



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

En vertu des dispositions de la Loi 122, j'aimerais, dans les pages qui suivent, vous faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017 ainsi que de la rémunération des élus.

I - Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 et le rapport du vérificateur.

A) États des résultats du fonds d'administration au 31/12/2017.

Revenus totaux:	1,884,747\$
Charges totales:	1,803,596\$
Excédent de l'exercice:	81,151\$

B) État du surplus du fonds d'administration

Surplus libre au 1 ^{er} janvier 2017:	356,587\$
Excédent des recettes sur les dépenses:	81,151\$

Surplus libre au 31 décembre 2017 : 437,738\$

C) Rapport du vérificateur.

Le rapport du vérificateur, en date du 28 mai 2018, indique que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité. Ce rapport peut être consulté au bureau municipal.

II - **La rémunération des élus.**

Pour l'année 2017, conformément à la Loi sur la rémunération des élus municipaux ainsi qu'au règlement numéro 331, la rémunération de base du maire est de 10,860\$ et son allocation de dépenses est de 5,430\$. La rémunération annuelle des conseillers est de 3,130\$ et l'allocation de dépenses est de 1,565\$. En plus de cette rémunération de base, le maire a droit à une rémunération additionnelle de 100\$ et une allocation de dépenses non imposable de 50\$ pour chaque séance légalement convoquée autre qu'une séance ordinaire, et à laquelle il est présent. Chaque conseiller a droit à une rémunération additionnelle de 33\$ et une allocation de dépenses non imposable de 17\$ pour chaque séance légalement convoquée autre qu'une séance ordinaire et à laquelle il est présent.

De plus, à titre de membre du Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le maire reçoit une rémunération de 155.00\$ et une allocation de dépenses de 77.00\$ par séance.

Denis Ranger, maire

Le 12 juin 2018